Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 114 (1988)

Heft: 5

Artikel: L'urbanisme et l'aménagement d'une ville de 20000 habitants

Autor: Rouyer, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-76789

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'urbanisme et l'aménagement d'une ville de 20 000 habitants



Photo Swissair.

La commune d'Yverdon-les-Bains, malgré sa réputation de capitale du Nord vaudois noyée dans les brouillards du lac de Neuchâtel, s'était fait

PAR ANDRÉ ROUYER, YVERDON-LES-BAINS

une image qui a largement dépassé les frontières cantonales. En effet, la construction du quartier des Pugessies, révolutionnaire dans son processus d'approche de la composition du logement, la création de la commission des habitants, qui était presque une première en Suisse, et la planification du centre historique, vue non seulement comme enveloppe des espaces publics mais examinée sous l'angle de son vécu, avaient valu à la commune plusieurs prix et mentions en urbanisme. Parallèlement, la réouverture du Centre thermal et le projet de construction d'hôtels avaient enlevé à la ville son image ouvrière et industrieuse. Enfin, la mise en place d'une activité culturelle originale et créative, voire d'avant-garde, l'avait définitivement dépoussiérée de ses oripeaux de provinciale.

C'est dans ce contexte que le soussigné a repris la tête du Service des bâtiments et de l'urbanisme, au début de l'année 1983.

Au-delà des actes spectaculaires qui font parler d'une ville, c'est de la prise de conscience des obligations de l'aménagement et de l'urbanisme qu'il sera question ici. Il ne fait certes aucun doute que les autorités politiques, toutes tendances confondues, améliorent

les villes par toutes sortes de mesures d'aménagement, que ce soit au niveau des rues (pavages, bacs à fleurs, éclairage public, etc.), des bâtiments (réfection de façades, réhabilitation de bâtiments anciens, etc.) ou de nouveaux quartiers plus habitables (petits immeubles, aménagements extérieurs soignés, etc.).

C'est dans cette perspective que les travaux de rénovation du casino ont été entrepris. D'autres actions ont déjà été menées depuis lors (rénovation des façades de l'Hôtel de Ville, réfection de la rue du Collège et aménagement de la place de la Forge); d'autres seront prochainement entreprises (réfection de la place Pestalozzi).

Si, comme on vient de le voir, les projets à court terme ne manquent pas et passent bien le cap des différents barrages politiques, la planification de la ville et les choix qu'elle implique n'ont pas fait l'objet de la même attention. C'est ainsi que, faute de s'en être préoccupé 1 d'une part, par manque de moyens d'autre part, l'avenir de la commune est régi par un règlement et un plan de zones conçus en 1967 et que le plan des zones agricoles n'a été approuvé par le Conseil communal que dans le courant de l'année 1987. Il est vrai qu'en l'absence d'un service d'urbanisme disposant de moyens suffisants, il est difficile pour l'Exécutif de prendre des options, en matière tant d'économie du territoire (création de zones agricoles, limitation des zones à bâtir, constitution de réserves de terrains communaux) que de développement démographique et économique (recherche de nouvelles entreprises, augmentation des recettes). Cette difficulté est encore renforcée par l'absence de politique régionale et de coordination intercommunale.

Il faut également relever qu'entre 1973 et 1983, la commune avait perdu un peu plus de 2000 habitants et qu'il ne s'est construit que peu d'immeubles. L'ouverture de l'autoroute, la présence de nombreux terrains à bâtir à des prix moins élevés que dans la région lémanique, enfin une certaine reprise économique ont favorisé la construction de nouveaux immeubles d'habitation. Il a fallu procéder au coup par coup, par plans de quartier, sans vue d'ensemble suffisante et en «laissant passer» des constructions qui, lorsqu'elles seront terminées, se révéleront être de graves erreurs.

Une révision d'urgence du règlement a été entreprise pour pallier ces difficultés. De même, le plan des zones agricoles et périphériques qui redimensionne les zones à bâtir permettra, lorsqu'il aura été adopté, une meilleure maîtrise du développement. Celui-ci ne sera toutefois efficace que lorsqu'un plan directeur et un nouveau plan de zones pourront être entrepris. Il appartient au soussigné, avec l'aide des urbanistes communaux², d'en convaincre les autorités.

Ce n'est qu'en 1980 qu'un poste de chargé de l'urbanisme a été décidé.

² Depuis le printemps 1985, la gestion de l'urbanisme communal a été confiée à un bureau privé.



Contraste des genres dû à une reprise brutale de la construction dès 1983.

Adresse de l'auteur: André Rouyer, arch. SIA Architecte communal 1400 Yverdon-les-Bains